

Compte-rendu de la séance du 10 décembre 2020 20h30

Membres présents :

BISSUEL Victoire, CHAMBOST Françoise, CHERBLANC Raphaël, DELAYE Michel, FOURNEL Béatrice, GIROUD Lucien, GUILLEMOT Olivier, LAURENT Benoît, PAIN Evelyne, PION Eric, RONDEPIERRE Amandine, SAUTET Christine (secrétaire de mairie).

Mme RONDEPIERRE est désignée secrétaire de séance.

Mme FOURNEL ouvre la séance et demande aux membres d'approuver le compte-rendu du 19 novembre 2020. Approbation du conseil à l'unanimité.

Mme CHAMBOST souhaite que le compte-rendu de chaque conseil municipal soit affiché plus longtemps sur les panneaux extérieurs de la mairie car il reflète la vie du village et retranscrit les décisions du conseil municipal.

Mme FOURNEL répond que les comptes rendus sont consultables au secrétariat de mairie et sur le site internet de la commune dont elle rappelle l'adresse : machezal.fr. Elle ajoute qu'en général, s'il y a assez de place sur les panneaux extérieurs, ce document est affiché pendant un mois. Elle encourage également les habitants à venir directement au secrétariat pour le consulter. Elle souhaite que ces informations soient retranscrites dans le prochain bulletin municipal.

M. DELAYE demande les fonctions pour chaque panneau d'affichage.

Mme FOURNEL indique que sur les 3 panneaux, un est destiné aux associations, un autre pour les documents d'urbanisme et qu'en général, les documents sont affichés par thématique. Elle ajoute que des documents sont également affichés sur les panneaux à l'intérieur du secrétariat.

M. GUILLEMOT émet l'idée d'acheter un autre panneau d'affichage ; cela pourrait constituer un projet pour l'année 2021.

Mme FOURNEL annonce l'ordre du jour et demande l'autorisation d'ajouter un nouveau point à cet ordre du jour, à savoir une demande de subvention pour la station d'épuration auprès du Département.
Proposition acceptée à l'unanimité.

→ Demande de subvention au Département pour la station d'épuration :

Mme FOURNEL explique qu'une demande de subvention est possible auprès du Département dans le cadre de « l'appel partenariat 2021 ». Pour cela, la commune doit constituer un dossier **avant le 31/12/2020** auprès des services de la MAGE qui s'occupe de la gestion et de la maîtrise de l'eau.

Mme FOURNEL demande au conseil de l'autoriser à demander cette subvention.
Autorisation acceptée à l'unanimité.

→ Conventions avec le Département (MAGE, SPEPA, voirie et aménagement du territoire) :

Mme FOURNEL rappelle que ces 4 conventions ont été transmises au préalable aux conseillers pour qu'ils en prennent connaissance avant le conseil.

M. DELAYE explique que pour la convention « voirie », il s'agit seulement d'une assistance technique. Il estime qu'un accompagnement technique, via un bureau d'études, n'est pas nécessaire pour notre commune au vu des tarifs appliqués selon le ratio du nombre d'habitants pour la commune.

Mme FOURNEL ajoute que peu de travaux de voirie sont envisagés en 2021 puisque la voirie communale est en bon état. Elle indique que la décision du conseil n'est pas figée pour les prochaines années et qu'elle peut évoluer en acceptant ou refusant cette convention annuelle.

Mme CHAMBOST demande si d'autres communes similaires ont adhéré à ce système.

Mme FOURNEL ne peut pas répondre car elle explique que des groupements de commandes pour mutualiser entre communes se font rares puisque la notion de « marché de voirie » est complexe, étant liée au cours fluctuant du marché.

Mme FOURNEL propose au conseil de ne pas signer cette convention voirie.
Refus accepté à l'unanimité.

Mme FOURNEL définit les compétences de la MAGE. Il s'agit d'un service qui gère le suivi des stations et qui s'occupe des demandes de subventions. Elle indique que le service de la MAGE travaille étroitement avec le SPEPA qui pourra nous aider dans la mise en œuvre et l'entretien de la station d'épuration, notamment pour la formation du cantonnier pour ce futur projet.
Elle pense que ce sont deux soutiens importants pour notre commune puisqu'il y a des normes et règles sanitaires à respecter.

Mme CHAMBOST ajoute que lors d'une adhésion conjointe pour ces deux services, une remise tarifaire est effectuée pour la commune (réduction faite par tarif et par habitant).

Mme FOURNEL demande l'autorisation au conseil de signer ces deux conventions avec la MAGE et le SPEPA.
Autorisation approuvée à l'unanimité.

Mme FOURNEL décrit les prestations d'aménagement du territoire proposées par le Département. Elle explique que ces prestations sont utiles lors de réhabilitations complètes d'un centre-bourg par exemple, pour lesquelles une aide d'un bureau d'études est envisagée. Or pour notre commune, les différents projets d'aménagement du territoire seront abordés en 2021 mais ne nécessiteraient pas de gros travaux. Elle indique que la COPLER propose l'aide d'une architecte paysagère qui se déplace sur le terrain afin de prendre en compte la totalité des attentes et des possibilités paysagères.

Mme FOURNEL demande l'autorisation au conseil de ne pas signer cette convention pour l'aménagement du territoire.
Refus accepté à l'unanimité.

→ **Loyers :**

La Part des Autres :

Mme FOURNEL indique que le gérant de la brasserie « La Part des Autres » lui a fait part de ses difficultés financières suite à la fermeture de son établissement lors de la seconde crise sanitaire de la Covid-19. Il sollicite une exonération de loyers pour cette fin d'année.

Mme RONDEPIERRE rappelle que le confinement a eu lieu à partir du 29 octobre 2020 et demande le montant du loyer actuel.

Mme FOURNEL indique que le loyer s'élève à 450 € par mois.

L'ensemble du conseil municipal débat sur les différentes possibilités d'aides proposées par l'État aux entreprises françaises et prend en compte l'historique de la brasserie et les bonnes relations entre le gérant et la municipalité.

Mme FOURNEL propose, en tant que propriétaire-bailleur d'un commerce local, d'apporter une aide financière à la brasserie en annulant 2 mois de loyer.

Proposition acceptée avec :

9 voix POUR,

2 voix souhaiteraient une exonération d'un mois de loyer seulement.

Le conseil municipal souhaiterait rencontrer prochainement le gérant pour organiser la nouvelle année.

Logement communal :

Mme FOURNEL indique que cette thématique a été étudiée lors de la commission « Finances » qui s'est déroulée le jeudi 3 décembre 2020.

Mme FOURNEL expose la situation d'un loyer locatif communal non payé entre 2016 et 2018. Elle explique le

cheminement général de recouvrement des loyers entre le locataire, la commune, la CAF et la Trésorerie. Elle indique que la somme de 4 769 €, correspondant aux loyers d'un logement locatif de 2016 à 2018, reste impayée. Elle mentionne que la Trésorerie et un médiateur ont été mis en relation avec l'ancien locataire afin de trouver une solution. Des démarches sont actuellement mises en place mais dans l'attente d'une éventuelle régularisation, le conseil municipal doit se positionner sur ces créances irrécouvrables.

Mme FOURNEL indique qu'au budget 2020 de la commune, la somme de 2 000 € avait été provisionnée dans la ligne des créances irrécouvrables. Elle propose au conseil de mandater ce montant prévu au budget afin d'échelonner la dette et d'attendre l'évolution de la situation en 2021.

Proposition acceptée à l'unanimité.

→ **Renégociation du prêt immobilier :**

Mme FOURNEL indique que cette thématique a été étudiée lors de la commission « Finances » qui s'est déroulée le jeudi 3 décembre 2020.

Mme FOURNEL informe le conseil qu'une demande de renégociation du prêt immobilier concernant l'acquisition de la Maison Barbeys souscrit en 2013 au taux de 4,67% a été faite. Elle explique que 2 propositions ont été faites par la Banque (durée de 5 ans, taux diminué et mensualités différentes) et qu'elles ont été analysées par la commission « Finances ».

Mme FOURNEL indique que suite à cette analyse, la commission souhaitait avoir une nouvelle proposition pour une durée de 3 ans. Cette nouvelle proposition, reçue récemment, est à nouveau analysée mais semble peu avantageuse pour la commune.

Mme FOURNEL propose d'opter pour la proposition sur un taux à 0.64% qui permettrait à la commune une économie budgétaire de 6 748,68€.

Proposition adoptée à l'unanimité.

→ **Questions diverses :**

Convention avec la commune de Chirassimont concernant le RPI :

Mme FOURNEL indique que cette thématique a été étudiée lors de la commission « Finances » qui s'est déroulée le jeudi 3 décembre 2020.

Mme FOURNEL rappelle que la commission, réunie en septembre 2020, souhaitait calculer les charges liées à la cantine (eau, gaz, électricité), lieu utilisé par les 2 communes. Après réflexion et estimations des charges réelles de cantine, elle indique que la commune de Machézal n'est pas en capacité de donner une estimation exacte des dépenses.

Mme FOURNEL propose de ne demander aucune participation financière à Chirassimont concernant les charges liées à la cantine. Toutefois, elle sollicitera la commune de Chirassimont pour que les frais réels (engendrés par exemple par l'achat de matériels, la redevance poubelle, analyses, etc) sont partagés entre les deux communes. Un avenant à la convention sera nécessaire.

Proposition approuvée à l'unanimité.

Purificateur d'air :

Mme FOURNEL informe le conseil que des notices complémentaires d'informations relatives au purificateur d'air proposé par la Région ont été transmises aux communes. Elle indique que ces compléments d'information ont été transmis à M. LAURENT qui a des compétences techniques en la matière.

M. LAURENT résume les informations données sur les différents modèles de purificateur (modèles, contacts, coût). Il s'interroge sur l'utilité de cet achat car il pourrait engendrer des nouvelles dépenses pour la commune (charges d'entretien, changement de filtres, etc.).

Mme FOURNEL rappelle que la Région donne une subvention à hauteur de 80 % du prix d'achat par appareil.

Mme RONDEPIERRE s'interroge également sur l'utilité de cet achat puisque la cantine peut être aérée régulièrement et plusieurs fois par jour et rappelle qu'un purificateur d'air purifie l'air mais ne décontamine pas l'espace donc ne joue aucun rôle sur les virus présents dans l'air.

Mme FOURNEL propose au conseil de ne pas acheter de purificateur d'air pour la cantine.

Refus accepté à l'unanimité.

SIEL :

Mme FOURNEL indique qu'en début d'année 2021, la commune doit se positionner pour un groupement d'achat entre communes renouvelé tous les 3 ans pour l'énergie et l'électricité. Elle propose d'en reparler au prochain conseil en janvier 2021 afin d'avoir plus d'informations à fournir.

Référent filière forêt et bois :

Mme FOURNEL informe que les services de l'État demandent un référent par commune pour la filière forêt et bois, notamment pour l'amélioration des accès aux parcelles.

M. PION se porte volontaire et M. DELAYE se porte volontaire pour le suppléer.

Décorations de Noël :

Mme FOURNEL indique que M. LARGET, le remplaçant de l'agent communal, a mis en place, le jeudi 10 décembre 2020, les branchages de sapin qui serviront de support pour les décorations de Noël dans le village.

Le conseil souhaite remercier chaleureusement M. Hervé VOLLE pour le don de sapins permettant ces décorations.

Le conseil décide que la matinée du samedi 13 décembre 2021 sera consacrée à la décoration du village pour les fêtes de fin d'année.

Location communale :

M. DELAYE informe le conseil que M. DUMAS a relancé la commission « Bâtiments » car il souhaiterait connaître les solutions envisagées suite à l'état des lieux effectué à son domicile au printemps dernier.

Mme PAIN indique que ce dossier est en attente mais elle confirme que ce dossier sera traité très prochainement par la commission « Bâtiments ». Elle fait également un point sur les travaux envisagés dans les bâtiments communaux et ajoute que les travaux relatifs à la mairie-école auront lieu pendant les vacances scolaires de cette fin d'année.

Montée de la Charpenay :

M. LAURENT s'interroge sur l'absence de marquage au sol dans la montée de la Charpenay. Il indique qu'en cas de brouillard, l'absence de lignes blanches est dangereuse car il est difficile de se repérer.

Mme FOURNEL indique prendre en compte sa demande et s'informe auprès du Département et des services compétents.

Sel – Voirie :

M. PION informe le conseil que deux familles de la commune se sont plaintes de l'état des voies communales et du salage lors des récentes chutes de neige en décembre 2020. Il indique que les réponses aux familles sont en cours et il souligne que pour une plainte, il s'agit d'une voie départementale donc la commune n'a pas compétence pour intervenir.

Bulletin municipal :

Mme FOURNEL prévient le conseil que le bulletin municipal est en cours de finalisation ; une distribution dans les boîtes aux lettres est envisagée autour du 15 décembre 2020.

Calendrier des pompiers de St Cyr de Valorges :

Mme RONDEPIERRE informe le conseil que les pompiers de la caserne de St Cyr de Valorges envisagent de distribuer leur calendrier 2021 et un courrier explicatif dans les boîtes aux lettres à partir du 15 décembre 2020.

Conférence en ligne :

Mme CHAMBOST indique avoir suivi en ligne la conférence relative aux bâtiments communaux proposée aux élus du Département. Elle en fait le résumé.

Bois coupé :

M. PION rappelle que M. LARGET s'occupe actuellement de couper les branchages aux abords des chemins communaux. Il propose au conseil d'autoriser M. LARGET à récupérer ces branchages pour une utilisation personnelle. Proposition acceptée à l'unanimité.

La séance est levée à 23h05.